

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-
ELBEUF

OBJET

**Autres domaines de
compétences 9.1 autres
domaines de compétence
des communes**

Adoption du règlement de
fonctionnement des
accueils périscolaires et
extrascolaires

DATE DE CONVOCATION
3 mars 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
dans un délai de 2 mois à compter

de sa publication et/ou

Accusé certifié exécutoire

modification
Réception par le préfet : 20/03/2023

Affichage : 20/03/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-03-10

L'an deux mil vingt trois
le neuf mars à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS –
Mme DUDOUE – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –
Mme BARRIERE – M. PETIT – M. LEMAIRE – M JEANJEAN – Mme
CREVON – Mme DUCHEMIN – M. BULARD – M. BIGOT- Mme
BOSQUIER- M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme ESCLASSE à M GESLIN Francis
Mme DELOBEL à Mme MEZRAR
M. SACHOT à Mme BARRIERE
Mme QUOD-MAUGER à M GOMIS
M. FRESSEL à M ROGERET
M. BRUNET à Mme VANDEL
M MIZABI à Mme MALINGE
M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUE

Excusés

Mme DUVAL

M GESLIN Francis est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Elisabeth VANDEL, Adjointe en charge de l'éducation, l'enfance, la
Jeunesse et de la coopération.

Soucieuse de l'épanouissement des plus jeunes, la Ville de Saint-Pierre-lès-
Elbeuf favorise et encourage le développement d'une offre éducative riche et
variée.

A ce titre, elle organise des activités périscolaires et extrascolaires diversifiées :
garderie matin/soir, restauration scolaire, études surveillées et accueils de loisirs.

Afin de faciliter le bon déroulement de ces activités, il est important de définir un
cadre clair et formalisé ayant vocation à s'appliquer aussi bien aux enfants
accueillis qu'aux parents.

Ce cadre permet ainsi d'indiquer les modalités d'inscription, d'organisation et de
fréquentation de ces temps.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ainsi présenté en annexe, pour une application dès les inscriptions au centre de loisirs du printemps 2023.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'avis de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse du lundi 27 février 2023

Considérant

La nécessité de définir un cadre clair et formalisé ayant vocation à s'appliquer aussi bien aux enfants accueillis qu'aux parents ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'approuver le règlement de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ainsi présenté en annexe pour une application dès les inscriptions au centre de loisirs du printemps 2023.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230309-2023-09-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Affichage : 20/03/2023